

# **BULLETIN MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BUTTEAUX**

**Arrondissement d'Avallon**

**Mairie Tel: 03.86.43.23.34**

***mairie.butteaux@gmail.com***

**(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)**

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal**

**Du 12 février 2024**

**Nous vous en souhaitons bonne lecture**

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents sauf Marie Hélène Jardel ayant donné procuration à Gilbert Villain

## **POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Notre secrétaire réunit les conditions de montée en grade. Rédacteur depuis le nombre d'année requis, elle peut prétendre au poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

A cet effet, il est nécessaire d'ouvrir ce poste dans notre collectivité, ce que le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser.

La commune de Venizy et le Syndicat Mixte de Villers Vineux, avec lesquels nous partageons ce temps d'employé, ont déjà ouvert le poste, la décision pourra donc uniformiser la carrière de notre agent.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la création du poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

## **AUTORISATION D'EFFECTUER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Les collectivités peuvent engager des dépenses avant le vote de leur budget. Cette possibilité est prévue à l'article L. 1612-1 du CGCT.

Ainsi, pour les dépenses de fonctionnement, nous pouvons mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Pour les dépenses d'investissement, nous pouvons également « engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». Pour notre commune le budget voté en 2023 s'élevant à 99 424 €, c'est près de 25 000 € que nous pourrions débloquer si urgence.

Par délibération de Juin 2023 nous avons missionné l'ATD (Agence Technique Départementale) pour étudier l'amélioration des conditions de circulation de stationnement et de cheminement rue de l'Armançon et rue de l'Armançe. Cette mission était chiffrée à 325 € HT de l'heure d'étude. Nous recevons une facture de cette agence devant être portée au compte d'investissement, pour un montant de

1 950 € TTC, qui n'a pu être inscrite dans les restes à réaliser et l'autorisation du Conseil Municipal est nécessaire pour liquider cette créance.

Une projection de cette étude, devant être complétée par un chiffrage et la possibilité des subventions attachées à cette action est présentée et commentée.

L'ATD viendra nous présenter le projet qui bien sûr pourra être discuté et amendé.

Michel Fourrey demande l'autorisation régler cette dépense avant le vote du budget 2024. Ce qui est approuvé à la majorité et une abstention.

## **MANDAT DE VENTE POUR LE PRESBYTERE**

La vente du Presbytère ne donne pas de résultats, et comme nous en avons débattus lors de la précédente réunion, nous nous sommes renseignés pour diversifier nos prestataires.

Un agent immobilier, Mme Aurore Buisson servant de tutrice à Mme Elisabeth Fournier est venu visiter le bien. Elle nous adresse un avis de valeur très complet situant notre maison par rapport au marché. Elle nous fait la proposition de la mettre à la vente à hauteur de 105 000 € net vendeur. La commission attachée à cette vente serait de 7 000 €. Sa société en fera la publicité sur différents sites d'annonces.

L'agence Immobilière Florentinoise, nous indique pour sa part, ne pas avoir de touches et propose une diminution du prix net vendeur.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de mise en vente par l'intermédiaire de Mme Elisabeth Fournier à la majorité et deux abstentions.

## **NOUVELLE DENOMINATION D'UNE RUE**

Les travaux de l'ensemble immobilier situé à côté de la Mairie Ecole sont maintenant terminés. Afin de garder une partie de notre histoire locale, nous avons évoqué, le fait de le nommer « Cour Murlon ».

La compétence de la dénomination des voies et du numérotage des bâtiments est du ressort du Conseil Municipal et doit être soumis à délibération.

Un plan de numérotage est débattu et validé et le Conseil accepte la nouvelle dénomination de cet espace.

Sur le même sujet, les communes de moins de 2 000 habitants doivent avoir réalisé la première mise à disposition de leurs données d'adressage sur le site internet : [adresse.data.gouv.fr](https://adresse.data.gouv.fr) avant le 1 Juin 2024.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### \* Devis pour abattage de thuya terrain du logement derrière l'école

Deux devis, nous sont parvenus

Le 1<sup>er</sup> de déjà connu de Séquoia Elagage

Le 2<sup>ème</sup> de POULIN Paysages

Le dernier nous signale que le tronc principal est affaibli et que la cime de l'arbre est désormais morte. Il indique, pour mémoire, le cout supplémentaire de l'abattage de

celui-ci pour 1 500 € HT. Ces chiffres comprennent le broyage de branches et l'évacuation des bois.

Le Conseil demande au premier un complément de devis pour l'abattage complet et un troisième devis pour comparaison.

#### \* Fermeture de classe

Notre RPI est à nouveau menacé de fermeture d'une de nos classes. Les trois maires ont tenu une réunion avec l'Inspectrice d'Académie qui est malgré tous les arguments déployés, est restée imperméable à toutes discussions.

Cette même Inspectrice a vu les représentants des parents d'élèves et leur a tenu les mêmes éléments de langage. Une action de protestation avec la participation du Député de la circonscription, des trois Maires et des parents d'élèves s'est déroulée vendredi 2 février. Nous avons envoyé une lettre aux deux sénateurs, au député ainsi qu'au premier ministre leur demandant d'intercéder pour éviter cette fermeture sans réponse pour le moment.

#### \* Orientations budgétaires

Il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité de la Communauté de Communes mais l'Etat devrait revaloriser les bases de 3,9 %. Le Conseil décide de bâtir le budget de cette année sans augmentation.

Le Maire liste les dépenses qui pourraient y être inscrites :

\* La pose de bordure rue de l'Armaçon et rue de l'Armançe conditionnée par la vente du Presbytère.

\* Une buse rue du Vieux Chêne est effondrée et devra être changée

\* Les bordures de trottoir rue du Vieux Chêne/rue de L'Isle sont dégradées et devront être restaurées.

\* Le marquage central rue de l'Armançon/rue Saint Roch et rue Saint Roch/rue de la Cure.

\* L'arasement des bordures des chemins.

\* Le changement de la gouttière du logement « Cour Murlon ».

\* Pose de poteaux d'incendie rue St Roch et rue des Bruyères. Notre défense incendie n'est plus aux normes et peut bloquer la validation des permis de construire. Une aide de la DETR à hauteur de 50 % pourrait être possible.

\* La pose d'un abri bus à Butteaux.

\* Améliorer l'isolation de l'école de la Chaussée en changeant les baies vitrées.

\* Isoler tuyaux chauffage du logement Cour Murlon.

\* Le béton commandé pour la dalle du garage étant en cours d'exécution, la pose d'une porte de garage « Cour Murlon ».

- **Domaine Public :**

**Il est rappelé aux habitants que les haies et autres végétaux ne doivent pas empiéter sur le domaine public.**

**La commune remercie les riverains qui ont déjà effectué cet entretien et demande aux autres de se conformer aux règlements en vigueur.**

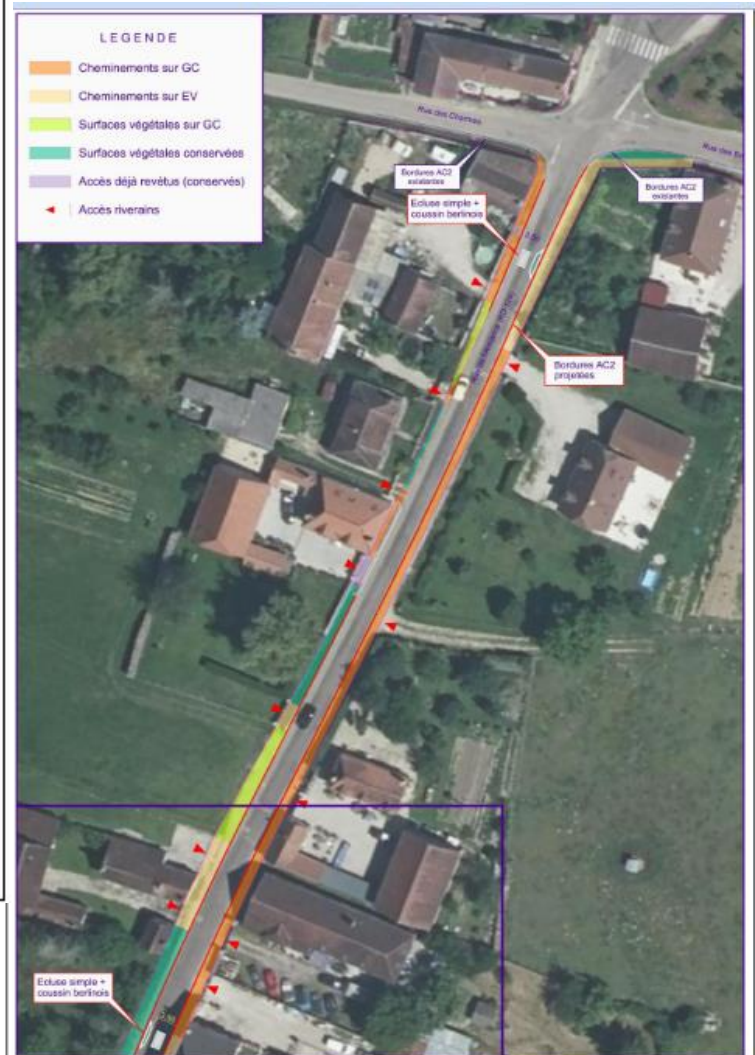
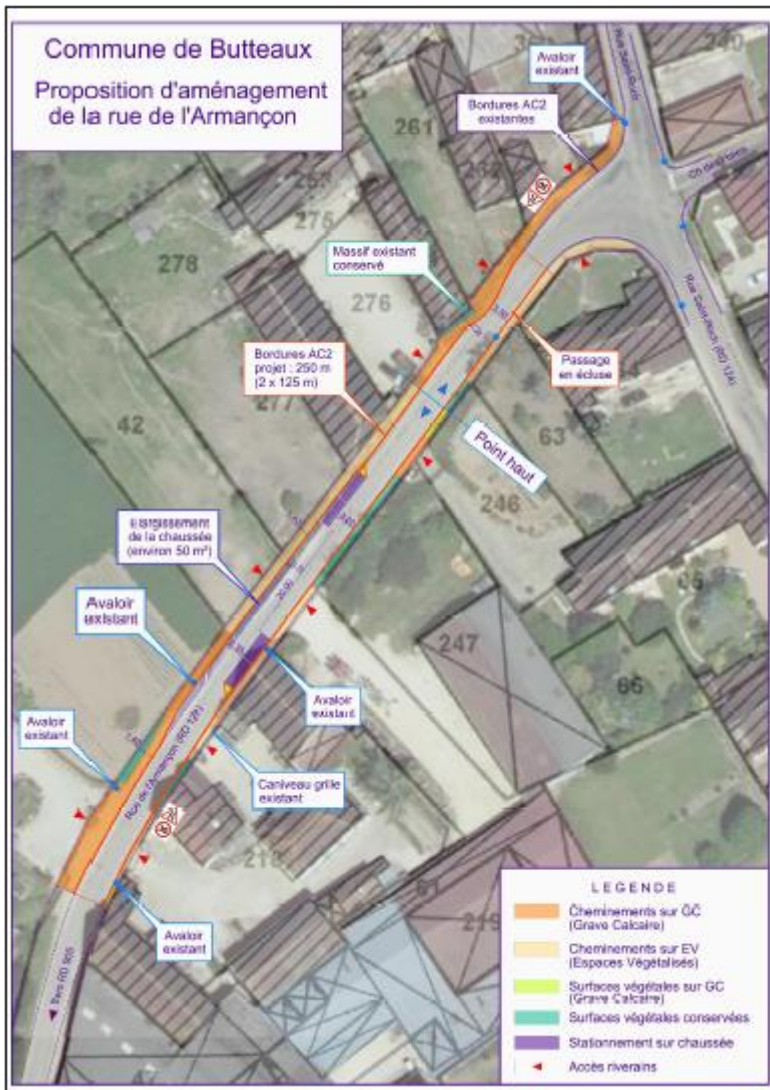
- **Chenilles :**

**Il est rappelé également aux habitants que les nids de chenilles processionnaires doivent être éliminés.**

Le repas du CCAS a réuni 38 convives et s'est achevé par le passage du Père Noël distribuant des peluches aux enfants non scolarisés.



## PROJET DE BORDURAGE Rue de l'Armançe et Rue de l'Armançon



Projet complet disponible  
Sur le site internet :  
[www.butteaux.fr](http://www.butteaux.fr)